

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N) - BELGIQUE

NOVEMBRE  
2017

POSTE - TBM

**CGSP**

FGTB Services Publics

73<sup>e</sup> année - n°10 - novembre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



Dossier - Fiscalité  
Le gouvernement wallon persiste  
P. 4-5



**ÉDITO**  
Une première  
étape  
P. 3



**POSTE**  
Des mesures acquises  
et d'autres en gestation  
P. 9



**TBM**  
Dans nos régionales  
P. 13

## Merci

L'IRW-CGSP tient à remercier l'ensemble de ses militants qui ont fait de la journée de grève dans les services publics un succès.



Ensemble, nous avons donné la preuve qu'il reste, dans ce pays, une capacité de mobilisation pour s'opposer aux attaques contre notre modèle social. Le Gouvernement sait, maintenant, que la CGSP tient sa puissance de ses militants, que nous sommes déterminés et que nous ne laisserons pas attaquer nos pensions, nos services publics et notre sécurité sociale sans réaction.

L'IRW-CGSP rappelle que cette journée du 10 octobre doit être le début d'un plan d'actions structuré et cohérent.

Enfin, elle remercie chaleureusement l'ensemble des Camarades du privé, qui par leur présence et leur solidarité, ont participé à la réussite de cette journée et ont ouvert la voie à un large mouvement interprofessionnel.

« Ensemble, on est plus fort » n'est pas un slogan, mais notre réalité.

*Patrick Lebrun  
Secrétaire général de l'IRW*

## DANS NOS RÉGIONALES

### Charleroi (Pensionnés Cheminots)

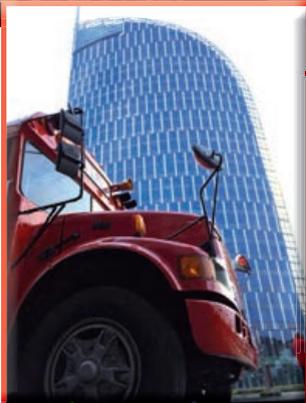
#### Goûter Cougnole

Le Comité des pensionnés Cheminots organise un « goûter cougnole, le 5 décembre, de 14h à 16h30, rue de Montigny, 42 - Salle 1

Il sera offert gracieusement aux participants : café ou chocolat chaud, cougnole – beurre.

**Attention !** inscriptions limitées à 80 personnes. Confirmer auprès de Jessica – Tél. : 071/797 111.

Date limite des inscriptions : le 28 novembre 2017.



## Une première étape

La grève, lancée par la CGSP seule ce 10 octobre, fut un succès. Elle prouve que le mouvement initié est juste et nécessaire.

Il fallait oser partir seul. Il fallait oser décréter, immédiatement, 24 heures de grève. Il fallait oser démarrer les premiers. Mais, Camarades, grâce à vous, à votre esprit combatif et à votre solidarité, ces paris ont été gagnants.

Bien sûr, un jour de grève ne sera jamais suffisant pour faire reculer un tel gouvernement, mais la réussite du 10 octobre était la condition nécessaire pour poursuivre le combat. Il fallait se compter, il fallait évaluer notre détermination avant d'élaborer un second et véritable plan d'actions. Les choses sont maintenant claires : nous sommes nombreux et déterminés !

Camarades, l'important maintenant est d'amplifier la mobilisation en vue des actions futures. Continuons à aller à la rencontre de nos collègues, parents et amis pour leur faire comprendre que nous sommes tous concernés par les mesures du Gouvernement et que c'est ensemble que nous pourrons y arriver. Refusons donc de céder au fatalisme, à l'individualisme et au défaitisme mais au contraire affirmons clairement que seuls les combats qui ne sont pas menés sont perdus et que notre capacité à faire bouger les choses est proportionnelle à notre faculté à nous réunir, nous serrer les coudes et être solidaires !

En donnant la preuve qu'il existe quelque chose qui vaille la peine d'être défendu.

En mettant en avant notre volonté, notre courage et notre solidarité.

En prouvant qu'il y en a toujours qui résistent.

Par le seul fait d'exister, un mouvement de lutte est déjà une victoire

Une victoire contre l'individualisme, le laisser-faire, le défaitisme, mais d'abord et avant tout une victoire par le fait que nous reconquérons la dignité de ceux qui osent !

Camarades, certains vont tenter de jeter le discrédit sur nos actions. Ils osent déjà parler de « grève politique ». À ceux-là nous leur disons que oui il s'agit d'une grève politique car toute grève est politique. C'est faire de la politique que d'avoir un projet de société et le défendre. Revendiquer une autre redistribution des richesses, des services publics socialement efficaces, une sécurité sociale forte financée par les cotisations sociales et une fiscalité juste, ce sont là des revendications politiques et nous devons être fiers de porter un tel projet ! C'est pour ces raisons que nous nous opposons à toutes mesures de régression sociale, et cela quels que soient les partis au pouvoir.

Enfin, il faut remercier l'ensemble des Camarades du privé qui nous ont rejoints le 10 octobre. Par leur présence massive et leur soutien, ils ont participé à la réussite de cette journée ; gageons qu'il s'agissait là également d'un premier élan vers un plan d'actions **interprofessionnel** cohérent et structuré.

Le 10 était une première étape, d'autres nous attendent prochainement. Retroussons nos manches et relevons la tête car nous pouvons être fiers de ce que nous faisons !

Laurent Pirnay  
*Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP*

Patrick Lebrun  
*Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

# Le gouvernement wallon persiste

*Le 20 septembre, les militants de la CGSP étaient en nombre dans les rues de Namur afin de mettre en garde le nouveau Gouvernement et de lui signaler, clairement, que s'il avait l'intention de concrétiser les attaques contre les services publics inscrites dans la DPR, il nous trouverait sur son chemin.*

Quelques jours plus tard, à l'issue d'un conclave budgétaire, le Gouvernement wallon affichait son mépris à l'égard des revendications des travailleurs des services publics.

## Décryptage de la nouvelle stratégie fiscale

Cette feuille de route fiscale prévoit une série de mesures. Ce dossier a pour objectif de les présenter d'un point de vue critique.

### ■ *La suppression de la taxe TV en 2018*

Le gouvernement compte supprimer la redevance TV (100 €/ménage) en 2018. Si l'on peut se réjouir de la suppression d'une taxe qui touche de la même façon les ménages les plus aisés et ceux en difficulté, il faut souligner que cette taxe a rapporté un peu plus de 100 millions d'euros en 2017. Il s'agit d'un manque à gagner important pour les finances régionales !

### ■ *La diminution des droits d'enregistrement de 15 % à 12,5 % à partir de la troisième habitation*

Le précédent gouvernement avait augmenté de 2,5 % les droits d'enregistrement pour l'achat d'une **troisième** habitation. Il s'agissait, clairement, de faire contribuer, un peu plus, les contribuables à hauts revenus.

En supprimant cette mesure, le nouveau gouvernement wallon fait un cadeau important aux plus nantis. En effet, compte tenu du prix moyen d'une maison 4 façades en Wallonie, on peut estimer qu'il s'agit d'un cadeau de plus de 6 500 € en moyenne par maison pour ces contribuables. Autrement dit, pour les contribuables que nous sommes, cela équivaut à ... 65 ans de suppression de la redevance TV. On voit qui profite de cette réforme fiscale !

### ■ *Abattement de 20 000 euros sur la base imposable des droits d'enregistrement pour le premier bien qui deviendra la résidence principale*

Ici aussi cette mesure est présentée comme positive afin de favoriser l'accès à la propriété.

Cependant, l'avantage n'est que de 2 500 € (12,5 % de 20 000) pour tous les contribuables. Peut-on considérer ce montant comme une aide, voire un incitant ? Certainement pas ! Il s'agit purement et simplement d'un saupoudrage. N'oublions pas que le cadeau du Gouvernement sera de plus de 6 500 euros pour l'achat de la troisième habitation...



Il aurait été plus juste de cibler cet abattement sur plusieurs catégories de personnes (bas et moyens revenus) ainsi qu'un certain type d'habitat (limiter l'exonération à un certain niveau de revenu cadastral).

Sur base de différentes études, on peut estimer que le coût de cet abattement serait de 50 millions d'euros.

### ■ *La diminution des droits d'enregistrement pour les donations mobilières (entre « toutes autres personnes<sup>1</sup> » au taux d'imposition de 7,7 %)*

Lorsque l'on souhaite faire une donation mobilière (argent, titres), trois types de taux sont appliqués en fonction du lien de parenté entre le donateur et le donataire :

- 3,30 % : en ligne directe et entre époux/cohabitants légaux ;
- 5,5 % : entre frères et sœurs et entre oncles/tantes et neveux/nièces ;
- 7,7 % : entre d'autres personnes.

C'est ce troisième cas qui est visé. À l'heure actuelle, aucune indication sur la hauteur de la diminution n'est mentionnée. De toute évidence, cette diminution profitera principalement aux personnes les plus nantis. De plus, diminuer le taux des donations conduira *de facto* à moins de recettes liées aux droits de succession. En effet, cette mesure risque d'inciter un certain nombre de contribuables à anticiper le transfert de leur propriété (donation) car cela sera fiscalement plus intéressant que d'attendre la fiscalité liée à la mutation de propriété par décès (droit de succession).

L'impact budgétaire de cette mesure sera donc positif à court terme (+ 15 millions selon le gouvernement) mais négatif à long terme. Il convient d'ajouter que le gouvernement souhaite assouplir les règles et les conditions relatives aux donations mobilières et immobilières.

■ ***L'immunisation totale de l'habitation familiale lors d'une succession pour le conjoint ou pour le cohabitant légal***

Les droits de succession payés par le conjoint survivant sont souvent cités comme une taxe estimée injuste par de très nombreux contribuables ; leur suppression sera positivement accueillie. D'un point de vue budgétaire, les droits de succession représentent plus de 800 millions de recettes pour la Wallonie. Le coût budgétaire de cette immunisation est évalué à 10 millions d'euros selon le gouvernement. Il nous semble que ce montant est largement sous-estimé.

■ ***Modifier le mécanisme du viager afin de le rendre plus praticable et plus intéressant***

Le gouvernement entend faciliter la vente en viager. Cette politique est cynique. En effet, alors que le MR s'attelle à détricoter les pensions au niveau fédéral, il poussera, en Wallonie, les pensionnés à vendre en viager pour assurer leur pouvoir d'achat. Moins de solidarité et plus de « chacun pour soi », voilà le modèle qui nous est proposé !

Ne perdons pas de vue que ce mécanisme aura, *de facto*, un impact sur les droits de succession à moyen/long terme. Le gouvernement a estimé cette réforme à 3 millions d'euros.

■ ***Soutien fiscal forfaitaire sur les frais de kot lorsque l'étudiant n'a pas la possibilité d'accès à une formation supérieure dans la filière de son choix à proximité du domicile***

La mesure parle ici d'un soutien fiscal forfaitaire. Deux éléments doivent attirer notre attention :

1. S'agissant d'un soutien forfaitaire, il s'appliquera indifféremment à des familles disposant de beaucoup ou de peu de revenus. Il aurait été préférable de cibler cette aide, de manière proportionnelle, sur les bas et les moyens revenus.
2. En ce qui concerne la forme que pourrait prendre ce soutien fiscal, s'il s'agit d'un crédit d'impôts, cela ne suscite pas d'inquiétude. Par contre en cas de réduction d'impôts, cela signifierait, par exemple, que les allocataires sociaux ne pourraient pas profiter de cette réduction, car ils ne payent pas ou peu d'impôts.

■ ***Lier l'obtention d'un taux réduit d'enregistrement à la vérification du revenu cadastral et/ou lier cette obtention à la valeur vénale***

Le cas se présente plus particulièrement pour bon nombre d'habitations qui ont été rénovées (l'exemple le plus frappant étant le cas des fermes dans le Brabant wallon). En effet,

pour beaucoup d'entre elles, alors qu'elles ont une valeur vénale considérable, leur revenu cadastral est tellement faible qu'il entraîne une diminution des droits d'enregistrements.

Cette mesure va dans le bon sens mais n'entraînera qu'une faible recette budgétaire supplémentaire.

■ ***Réforme des droits de succession***

Le gouvernement souhaite instaurer une possibilité de diminuer les droits de succession lorsque seront effectués des travaux en économie d'énergie sur le bien immobilier ou sur un bien classé. Autant dire que seuls ceux qui pourront se permettre des travaux onéreux d'amélioration énergétique pourront voir leurs droits de succession diminuer. Cette mesure sera favorable principalement aux contribuables les plus nantis. Une fois de plus, les recettes de droits de succession pourraient en pâtir.

## IMPACTS BUDGÉTAIRES

Bien qu'il soit extrêmement difficile de prévoir précisément le montant total de l'impact budgétaire de ces réformes, il nous paraît évident qu'elles atteindront, au minimum, 150 millions d'euros. C'est-à-dire que ces cadeaux, principalement aux plus riches, coûteront **au moins** 150 millions au budget wallon.

Au total, lors du prochain conclave budgétaire, en 2018, ce sont donc quelque 550 millions d'euros que le gouvernement wallon devra trouver, soit près de 5 % du montant de ses recettes.

## CONCLUSIONS

Les mesures fiscales présentées par le gouvernement favorisent dans la plupart des cas les contribuables wallons les plus aisés. Certaines mesures proposées semblent inefficaces et risquent de peser sur le budget wallon. Le financement de ces mesures n'a pas encore été décidé mais le gouvernement entend le faire supporter essentiellement par les services publics : diminution du financement des OIP, fusion des TEC, pression accrue sur les travailleurs.

Cette « nouvelle » stratégie fiscale n'a de « nouvelle » que le nom. En effet, une nouvelle fois, la droite utilise les vieilles recettes de cadeaux fiscaux profitant largement aux plus riches, et de compression des dépenses publiques ayant un impact négatif pour l'ensemble de la société. La droite, c'est le retour des privilèges...

**Il y a fort à parier que le Gouvernement wallon nous reverra rapidement !**

1. C'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de lien de famille ou lorsque ce lien est au-delà du 3<sup>e</sup> degré.

# La reconquête citoyenne des services publics

Comment syndicats, citoyens et pouvoirs publics tournent la page de la privatisation

Pourquoi des gens du monde entier partent-ils à la reconquête des services essentiels, en les retirant des mains de firmes privées pour les faire revenir dans le giron public ? Les raisons sont multiples : la volonté de mettre fin aux abus des opérateurs privés ou à des atteintes aux droits des travailleurs, le souhait de reprendre le contrôle de l'économie et des ressources locales, le désir de fournir un service abordable aux citoyens, ou encore l'aspiration à mettre en œuvre des stratégies ambitieuses de transition énergétique, par exemple. De nombreux pouvoirs publics, principalement des communes, se réapproprient, chaque année, leurs services publics.

Ainsi, ces dernières années, au moins 835 cas de (re)municipalisation<sup>1</sup> de services publics ont été observés dans le monde, impliquant plus de 1 600 villes dans 45 pays. La remunicipalisation concerne aussi bien des petits villages que des métropoles, avec différents modèles de gestion et de propriété publiques et des degrés variables de participation des citoyens et des employés. De cette diversité émerge néanmoins une ambition partagée : **il est possible de créer ou recréer des services publics efficaces, démocratiques et abordables. Les hausses de prix et la dégradation de la qualité des services ne sont pas une fatalité. De plus en plus de citoyens et de villes tournent la page de la privatisation pour remettre les services essentiels entre les mains du public.**

Satoko Kishimoto et Olivier Petitjean, du *Transnational Institute*, ont récemment publié un ouvrage qui mériterait de devenir le livre de chevet de tous ceux qui prétendent que la privatisation et la libéralisation sont une alternative plus efficace aux services publics<sup>2</sup>. Les deux auteurs y recensent « 10 histoires de remunicipalisation » à travers

le monde, concernant tous types de services : eau, énergie, poste, santé, services de prévention...

De l'analyse de ces processus de « remise au public », l'étude tire « **Dix leçons principales à retenir** » :

1. Il y a de meilleures solutions que toujours plus de privatisation, toujours plus d'austérité, et toujours moins d'ambition.
2. La remunicipalisation est bien plus généralisée qu'on le croit, et ça marche.
3. La remunicipalisation est une réponse locale à l'austérité.
4. La remunicipalisation est une stratégie de transition et de démocratie énergétique.
5. Reprendre les services en interne est généralement moins cher pour les collectivités locales.
6. La (re)municipalisation mène à des services publics meilleurs et plus démocratiques.
7. La (re)municipalisation offre 835 raisons supplémentaires de refuser les accords de libre-échange.
8. Enseignement à retenir : mieux vaut ne pas privatiser au départ.
9. La (re)municipalisation crée des opportunités pour de nouvelles formes, plus diversifiées et démocratiques, de propriété et de gestion publique.
10. Les villes et les groupes citoyens engagés dans la remunicipalisation travaillent de plus en plus ensemble et créent des réseaux.

L'essor de la (re)municipalisation crée une fenêtre d'opportunité cruciale pour que les syndicats, les citoyens, les pouvoirs publics réaffirment que l'accès aux services publics ne peut se marchander et renforcent le contrôle démocratique érodé par les politiques de privatisation au cours des décennies écoulées.

Les preuves s'accumulent qu'élus et citoyens peuvent reconquérir leurs services publics et ouvrir la voie à de nouvelles formes de propriété publique. Heureusement, cet essor ne ralentit pas, et ce qui est valable au niveau des communes l'est également à l'ensemble des autres niveaux de pouvoir. Promouvoir et défendre les services publics est, en plus d'une question de bon sens, un choix politique. Certes, pour faire ce choix, il faut oser aller à contre-courant des idées reçues, il faut oser s'opposer à de puissants lobbies.

C'est ce pas qu'ont franchi des centaines de municipalités de par le monde nous donnant ainsi des exemples -à suivre- de la reconstruction possible d'un rapport de force efficace, au profit des citoyens.

Ainsi, la Ville de Grenoble est devenue championne de la remunicipalisation dans les Alpes françaises :

*« Grenoble est l'une de ces villes qui se sont engagées avec détermination dans la remunicipalisation et la construction de services publics locaux démocratiques, en phase avec les grands enjeux environnementaux. La ville a été l'une des pionnières de la remunicipalisation de l'eau au début des années 2000, en mettant fin à un contrat avec la multinationale de l'eau Suez entaché de corruption. Grenoble a créé à la place un nouvel opérateur public fournissant une eau de meilleure qualité à moindre coût, accordant une place à la participation des citoyens. La municipalité cherche aujourd'hui à remunicipaliser entièrement à terme son service local de l'énergie, y compris le chauffage collectif et l'éclairage, afin de combattre la précarité énergétique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ceci implique toutefois de racheter les parts de la multinationale de l'énergie Engie dans l'opérateur municipal, ce qui soulève des problèmes de statut des travailleurs concernés. Grenoble*

s'est également fixé l'objectif ambitieux de proposer dans ses cantines municipales une alimentation 100 % bio et locale. **La ville poursuit tous ces objectifs politiques malgré un contexte de réduction drastique de ses finances**, résultant des mesures d'austérité imposées par le gouvernement français aux collectivités locales. D'autres villes en France, particulièrement dans la région des Alpes, se sont également engagées dans des remunicipalisations dans plusieurs secteurs. Briançon a remunicipalisé ses services de l'eau et des déchets, et vise désormais à terme le « zéro déchet ». L'ag-

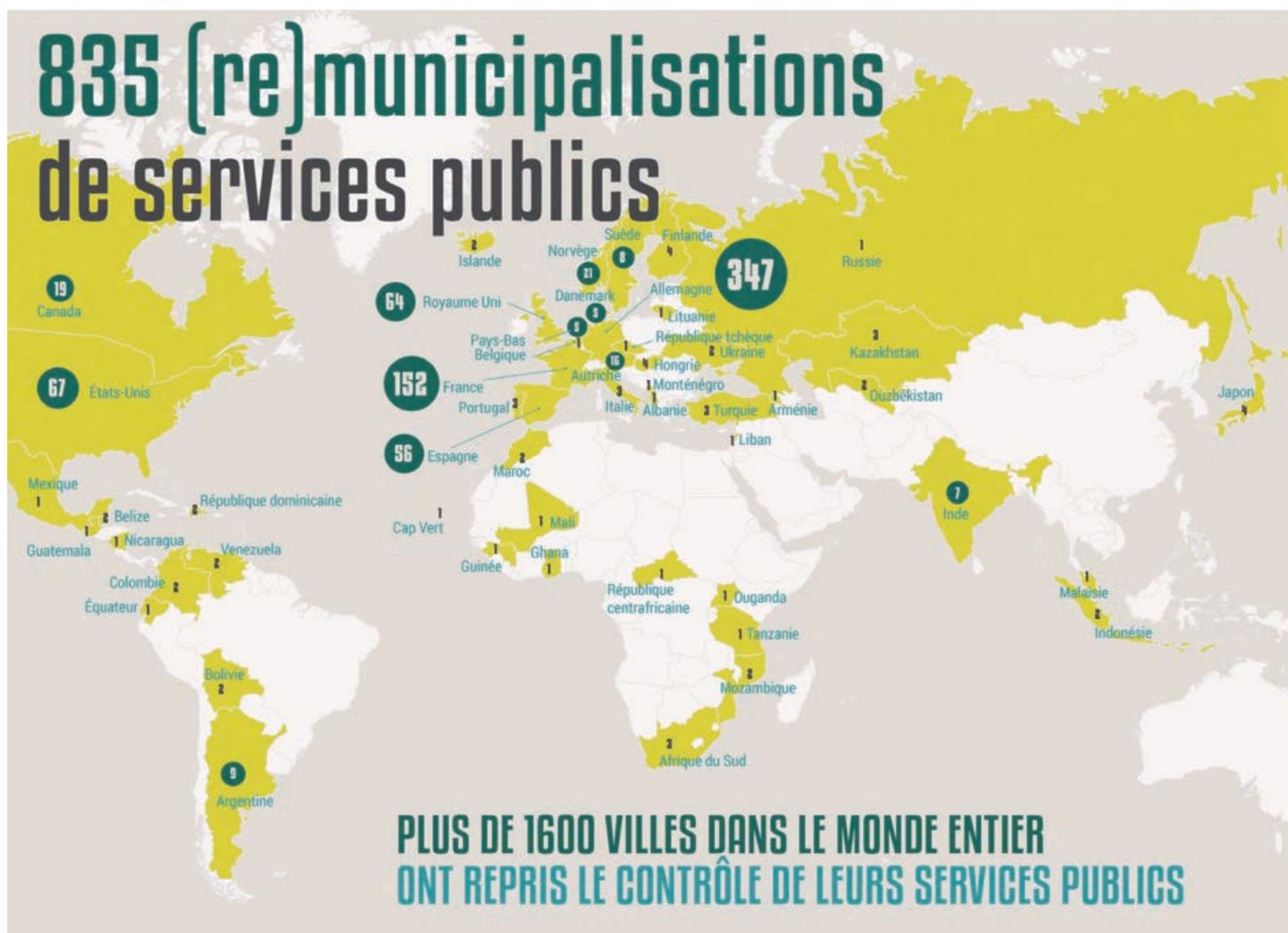
glomération a également un service public local de l'énergie. À l'extrémité sud des Alpes, l'agglomération de Nice, pourtant gérée par une municipalité conservatrice, a remunicipalisé l'eau et l'assainissement, les transports publics, les cantines, le festival local de jazz et un marché. »<sup>3</sup>

Comme quoi, rien n'est irréversible, et même les projets les plus tenaces de libéralisation et de privatisation des services publics ne peuvent résister à une volonté politique, autrement dit citoyenne, forte et déterminée.

C'est pour permettre ces reconquêtes que nous ne cesserons jamais de défendre le service public. Il en va de notre vie à tous !

L'ensemble des exemples de remunicipalisations réussies se trouvent détaillés dans l'étude complète en anglais : [www.tni.org/reclaiming-public-services](http://www.tni.org/reclaiming-public-services)

Un résumé en français est disponible sur : [https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps\\_fr\\_briefing\\_web.pdf](https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps_fr_briefing_web.pdf)



1. Nous utilisons le terme « remunicipalisation » pour désigner le processus consistant à faire passer des services auparavant privés ou privatisés, sous contrôle ou sous gestion publics au niveau local. [...] La « dé-privatisation » est un terme global qui recouvre les (re)municipalisations, les renationalisations, et les démarches citoyennes de reconquête des services publics, dans le cadre d'une lutte contre les méfaits de la privatisation.  
 2. Présentation de l'étude « À la reconquête des services publics », sur [www.tni.org](http://www.tni.org)  
 3. [https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps\\_fr\\_briefing\\_web.pdf](https://www.tni.org/files/publication-downloads/rps_fr_briefing_web.pdf)



## Bruxelles en résistance à la dictamolle

*Se donner la capacité de développer une vision d'avenir, développer des stratégies pour coller au plus près de notre mission de défense des services publics et de leurs travailleurs, implique de bien analyser les intentions de l'adversaire, d'être au clair avec ses propres valeurs et de les défendre avec constance et pugnacité.*

En effet, quand des gouvernements de droite ultralibérale mènent des politiques antisociales dont les conséquences à court et long termes s'annoncent catastrophiques pour une grande majorité de citoyens, il s'agit de réagir et de ne pas laisser faire. Le conseil syndical du 5 octobre dernier était axé sur la question des conséquences des crises politique et sociale pour les travailleurs bruxellois.

Crise politique dont l'épisode le plus récent s'est déroulé au début de l'été. À la faveur des affaires Publifin et Samu social qui ont entamé l'image et la respectabilité du PS, le cdH, aujourd'hui davantage dominé par son aile droite (ndlr : le Cépéc n'était pas loin derrière le H d'humaniste !), a décidé de faire de nouvelles alliances, bien que l'arithmétique électorale n'ait pas changé. Il faut dire que sur le fond, ça coïncitait entre PS et cdH sur un certain nombre de dossiers liés aux conséquences de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État. Par exemple, à Bruxelles, sur le système d'allocations familiales (voir *Tribune* juillet-août 2017, p. 8). Si le coup de poker a marché en Wallonie où le cdH s'est allié au MR, ce n'est pas le cas à Bruxelles où la confiance au gouvernement en place a été renouvelée.

Il n'en reste pas moins que ces asymétries d'alliances entre la Wallonie et Bruxelles génèrent une instabilité et accentuent la crise tant il est vrai que les conceptions de l'État peuvent être différentes selon les partis. Alors que la conception traditionnelle de gauche privilégie des services publics et collectifs organisés par l'État, l'approche libérale et chrétienne favorisant la liberté d'entreprise considère que l'État ne doit venir qu'en appui de l'initiative privée. Cela a mené au développement de réseaux concurrents dans les domaines de la santé et de l'enseignement, avec les effets que

l'on connaît en termes de coûts et de creusement des inégalités.

Au niveau fédéral, la politique est clairement à droite. Le gouvernement Michel met à mal durablement les fondements de l'État social à travers des mesures marquées du sceau de l'idéologie néolibérale. Le processus est simple, mais implacable : 1° restreindre le financement ; 2° diminuer l'efficacité ; 3° décréter l'inefficacité ; 4° privatiser.

Ainsi, non contents de céder au privé les actifs de l'État, les gouvernements néolibéraux se permettent de traiter la Sécurité sociale, patiemment construite par les travailleurs et qui leur appartient, comme une simple variable d'ajustement.

On assiste depuis plus de 20 ans à la démolition de la pension légale (le premier pilier) au profit du 2<sup>e</sup> pilier souscrit par les employeurs à titre d'avantage social et souvent au détriment du salaire, et du 3<sup>e</sup> pilier, exclusivement à charge des travailleurs qui peuvent se le payer, bénéficiant en échange d'un avantage fiscal. Le système se durcit encore aujourd'hui avec le recul de l'âge de la pension et l'apparition de la pension à points !

Dans le domaine de la santé, 908 millions « d'économies » supplémentaires devront être réalisées en 2017, avec des conséquences évidentes sur l'accès aux soins pour les patients et sur les conditions de travail des travailleurs de la santé.

En matière de chômage, les exclusions, chaque année plus nombreuses (20 000 en 2015), précipitent les gens dans la désocialisation et la précarisation, comme en témoigne le rapport 2017 de l'Observatoire bruxellois de la santé et de la pauvreté.

On pourrait aussi évoquer la politique à l'égard des migrants et l'exploitation



Rudy Janssens

populiste à visée électorale qui en est faite par le sinistre secrétaire d'État à l'asile et aux migrations.

Nous dénonçons ces politiques illégitimes. La seule chose qu'elles ont prouvée, c'est leur impertinence, puisqu'elles n'ont jamais démontré qu'elles apportaient la moindre solution aux problèmes sociaux de notre époque. *A contrario*, ces politiques sont en partie la cause, et à coup sûr des facteurs aggravants de tous ces problèmes. La crise politique et sociale devient une crise de la démocratie. En effet, les gouvernements de droite, ici et ailleurs, exercent le pouvoir sans concessions. Ils ne négocient plus, dénigrent le rôle des syndicats et méprisent les mouvements sociaux. C'est la dictamolle ! Pour l'arrêter, il faut réagir, s'engager. C'est le sens de nos actions et de notre projet de société solidaire.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

[www.cgspacod.brussels](http://www.cgspacod.brussels)

## Des mesures acquises et d'autres en gestation L'actualité bpost sous la loupe

Comme convenu, je tenais à vous informer des décisions prises par le Conseil d'administration de l'ASBL PENSOC.

Vous pourrez lire ci-après, les principes en matière d'affiliation, de cotisation et d'avantages.

Aussi, le Conseil d'administration a décidé une augmentation des interventions et une extension des avantages à la date du 1/01/2018, notamment pour le transport médical urgent, et, suite à la suppression des réquisitoires, pour l'octroi d'un remboursement de 24 € lors de l'achat d'un Rail Pass sur le réseau ferré belge.

Le Conseil d'administration étant composé et représenté par toutes les familles syndicales, les décisions prises à cet effet, ont été les meilleurs compromis possibles...

À l'heure de rédiger cette *Tribune*, nous préparons l'action de grève générale prévue le 10 octobre.

Comme chaque fois depuis la mise en place du gouvernement Michel, nos inquiétudes sont nombreuses.

Voici plusieurs motifs qui devraient permettre une mobilisation importante :

- suppression du système d'interruption de carrière ;
- imposition d'un service minimum ;
- VENTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES ;
- métiers pénibles, aucune avancée ;
- pension à points ;
- suppression de la pension pour inaptitude physique...

Malgré notre ténacité à combattre ces mesures inacceptables, nous devons malheureusement constater que la concertation avec ces gens-là, n'existe pas !

De plus, la complicité des autres organisations syndicales envers le gouvernement, amènera celui-ci à ses fins. OÙ est le front commun qui avait rassemblé 120 000 personnes ! Quoi qu'il en soit, nous resterons fidèles à nos idées et nos valeurs !

Côté entreprise, bpost vient d'acquérir 100 % de « Radial » entreprise américaine d'e-commerce.

Ainsi, bpost s'inscrit dans sa stratégie de croissance.

Quelques chiffres éloquentes concernant « Radial » : 6 700 collaborateurs, 24 centres « fulfillment » (services intégrés) où 306 millions de pièces sont préparées pour être expédiées, 72 millions de paquets distribués, 21 millions de clients, 6,2 milliards de transactions de paiement et un chiffre d'affaires d'environ un milliard de dollars.

Le prix de rachat payé par bpost est 700 millions d'euros ! Une aubaine pour le développement de bpost ?

Dans un monde qui évolue de jour en jour, il est impératif d'être un acteur important dans l'e-commerce partout dans le monde.

Vu la concurrence agressive dans ce domaine, en acquérant « Radial », espérons que bpost devienne l'opérateur de référence en Europe et surtout dans le Bénélux, ceci permettrait une augmentation sensible de parts de marché dans le domaine des colis et de leur distribution par bpost. Nous espérons aussi que cette stratégie sauvegardera l'emploi de nos postiers, c'est le point positif que nous retenons.

Nous resterons très attentifs à l'évolution du dossier.

Malgré les chiffres faramineux cités et l'optimisme enivré du management de bpost, nous n'oublions pas que de nombreux et récurrents problèmes subsistent quotidiennement au sein de l'entreprise.

À l'heure de déposer notre cahier revendicatif pour la prochaine convention collective, nous ne manquerons pas de rappeler à l'entreprise que nous ne permettrons pas que soient laminés les droits et acquis des travailleurs !

Nous exigerons aussi notre part du gâteau.

Fraternellement,

*Jacques Lespagnard*  
Secrétaire général

**INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE**  
**Changements à prévoir pour les IC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**  
**Pour tout renseignement, contactez vos délégués régionaux.**

## Contrôle médical en cas d'absence pour maladie

### Soyez attentif !!!

Il est constaté qu'un nombre trop important de personnes ne répond pas à la convocation déposée dans leurs boîtes aux lettres par le médecin contrôleur, avec entre-autre pour conséquence, la non-rémunération de toute la période de maladie.

De plus, certains n'introduisent pas une demande de recours alors qu'ils peuvent faire valoir un cas de force majeure.

Notre organisation syndicale suit de très près ce dossier et plaide régulièrement pour l'assouplissement de la procédure de consultation chez le médecin contrôleur.

Nous souhaitons que bpost permette, au besoin, la demande d'une deuxième consultation ; si le médecin contrôleur reconnaît alors l'absence comme justifiée, toute la période d'absence devrait être rémunérée. Le cas échéant, une retenue ne devrait être appliquée qu'en fin de procédure de recours.

Nous vous invitons à être très attentif !

Vous êtes malade ?

→ Vous n'avez pas encore eu le contrôle et vous n'êtes pas en mesure d'accueillir le médecin contrôleur qui se présente à votre porte ? Alors,

consultez votre boîte aux lettres et répondez à la convocation !

→ Vous n'avez pas répondu à la convocation en cas de force majeure ? Alors, introduisez une demande de recours !

**Pour rappel, voici les règles en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, pour les statutaires, les contractuels barémiques et les auxiliaires (dont nous espérons une adaptation favorable) :**

#### Obligations

Durant une période d'absence pour maladie, le collaborateur doit rester disponible pour un contrôle, même en cas de sortie autorisée.

Il n'y a pas de contrôle lors d'une période d'hospitalisation.

#### Absence lors du contrôle médical

Le médecin contrôleur dépose dans votre boîte aux lettres une convocation à une consultation pour le lendemain (**au plus tôt**).

Vous devez donc impérativement relever votre boîte aux lettres dès votre retour et donner suite à cette convocation.

#### Exception :

Vous ne devez pas vous rendre à la convocation si celle-ci correspond à un

jour de travail (après reprise en service). Vous avez toutefois l'obligation d'en informer le HRCC, afin d'éviter les conséquences financières suite à l'absence de contrôle.

#### Conséquences financières en cas de contrôle non effectué

Si le collaborateur est absent lors du passage du médecin contrôleur et ne se rend pas ensuite à la convocation déposée par celui-ci dans sa boîte aux lettres, la période d'absence est non rémunérée et les frais liés au contrôle (40 €) sont récupérés.

Toute l'absence couverte par le certificat médical est transformée en non-rémunération.

#### Droit de recours

Vous pouvez exercer un droit de recours contre la mesure en invoquant un cas avéré de force majeure.

Complétez le formulaire prévu à cet effet (voir Intranet), transmettez-le au HRCC avec les pièces justificatives éventuelles et informez votre chef immédiat de votre recours.

#### Intervention pour déplacements en vue du contrôle médical

Lorsque vous êtes convoqué au cabinet du médecin contrôleur, bpost vous accorde le remboursement de vos frais de déplacements.

## PENSOC ASBL – Nouveaux pensionnés

### La création de Pensoc asbl

Comme vous le savez peut-être déjà, il s'agit d'une réalisation du **front commun syndical de bpost** qui assume, également, les responsabilités en matière de gestion. Sans cette initiative, les avantages du « service social de bpost » ne seraient plus accordés pour les pensionnés depuis 2010.

Les **nouveaux pensionnés** de bpost représentent, pour Pensoc asbl, un groupe important de futurs membres.

Environ 80 % des nouveaux pensionnés contactés s'affilient. Pensoc respecte, évidemment, la décision des autres.

#### COTISATION

Les **nouveaux pensionnés** sont invités à devenir membres moyennant le paiement de la cotisation de solidarité. Via ce paiement, le membre marque son accord d'une affiliation

en respectant les principes de solidarité entre les membres. La cotisation est due pour les mois situés entre la date de la pension et la fin de l'année de référence.

**Exemple :**

Un nouveau pensionné au 1/07/2017 sera invité à payer un montant de 15 € pour la période entre le 1/07/2017 et le 31/12/2017. Le tarif de la cotisation s'élève à 2,50 € par mois en 2017. Un ménage composé de 2 pensionnés de bpost paye une cotisation.

**DÉLAIS DE PAIEMENT/AFFILIATION**

Les nouveaux pensionnés doivent s'affilier en payant la cotisation de solidarité endéans les **6 mois**, à compter de la date de la pension. En cas de non-paiement dans ce délai, on a pour principe que la personne ne désire pas s'affilier. **Une affiliation ultérieure n'est en principe plus possible.**

**Avantages**

**Frais médicaux à partir de la date de la pension**

Comme avant, il vous est possible de présenter les preuves de vos soins de santé à l'aide d'un bordereau dûment complété. Il vous est possible d'imprimer les bordereaux via [www.pensoc.be](http://www.pensoc.be) ou de les commander auprès de nos services. Lisez attentivement les rubriques avantages et règlement à ce sujet.

**Journée du pensionné**

Chaque année, les membres, en règle de cotisation, sont invités à participer à la journée du pensionné. La liste des invités est clôturée à la fin du mois qui précède la date de la lettre d'invitation.

**Les avantages prévus par Pensoc asbl au 1er janvier 2018**

Plus d'interventions – Nouveaux avantages

**Ayants droit**

- Les membres du personnel statutaires pensionnés qui étaient en activité à bpost immédiatement avant leur mise à la retraite.
- Les membres du personnel contractuels barémiques qui étaient en activité à bpost immédiatement avant leur mise à la retraite et ayant au minimum 10 ans d'ancienneté à condition qu'ils n'aient pas d'autres revenus dépassant le montant de 300 €.
- Les conjoints survivants et orphelins des membres pensionnés décédés, à charge du membre pensionné au moment de son décès.

**Personnes à charge**

Les époux ou cohabitants légaux doivent être fiscalement à charge du bénéficiaire. Il y a, également des règles pour accepter l'inscription des enfants de maximum 25 ans. Comme le droit aux allocations familiales, études, le lien de parenté...

**Modifications ultérieures :** on retient la situation familiale de la veille de la mise à la retraite. Après, les inscriptions de nouveaux ayants droit sont impossibles.

**Cotisations**

Les bénéficiaires susmentionnés doivent s'acquitter d'une cotisation afin de confirmer leur inscription. Cette cotisation est un montant symbolique de solidarité entre les membres. Ce montant est indivisible et n'est remboursé en aucun cas.

En 2017, elle est fixée à 30 €/an par titulaire avec ou sans personne à charge. Un ménage composé de 2 pensionnés de bpost paye une cotisation. Les nouveaux pensionnés paient la cotisation à partir de la date de la mise à la retraite.

**Avantages**

- Le remboursement d'un certain nombre de frais médicaux.
- L'organisation annuelle de la « journée du pensionné ».
- Le guide et la carte avantages.
- La possibilité de consulter texto (édition spéciale).

**Principe général - frais médicaux**

Les interventions sont basées sur la nomenclature de l'assurance maladie belge déterminée par la caisse d'assurance maladie (mutualité). Pour la plupart de ces prestations INAMI, une intervention de 40 % du ticket modérateur légal à charge du patient est accordée. Cette intervention peut être augmentée à raison de 90 %, s'il s'agit de soins de santé qui ont un rapport direct avec une maladie reconnue. Le médecin-conseil décide, au préalable, de la reconnaissance du dossier et le suit.

Les avantages médicaux pour lesquels aucune intervention INAMI n'est prévue en sont, majoritairement, exclus conformément au Règlement de l'asbl.

**Procédure d'intervention**

Transmettre un formulaire de demande 510 ou 510bis dûment complété à Pensoc asbl, 1105 Bruxelles, accompagné :

- **des preuves d'interventions** délivrées par la caisse d'assurance maladie - mutualité stipulant le ticket modérateur à charge du patient (ambulatoire ou hospitalisation) ;
- **de la facture originale d'hospitalisation.** Cette dernière peut être remplacée par une copie si une attestation d'intervention d'un assureur ou de la caisse de maladie - mutualité est jointe ;
- **d'une attestation BVAC,** délivrée par le pharma-

ciens mentionnant les médicaments remboursés par l'INAMI ;

- de tout autre **justificatif** ou **certificat médical** délivré par les dispensateurs de soins de santé reconnus en Belgique ou à l'étranger.

#### Délais d'introduction

Le document médical doit en principe être soumis pour remboursement endéans les 12 mois suivant la date de la facture.

Dans le cadre des interventions médicales, les interventions aux tickets modérateurs qui représentent les montants restant à charge du patient sont limitées. Dès lors, nous tenons compte aussi de toutes les interventions de toutes natures dont bénéficie le demandeur (plan d'hospitalisation, assurance légale ou autre). Les interventions accordées via le Maximum à Facturer (MAF) en font également partie.

## Augmentation des interventions et extension des avantages au 1/01/2018

### Pour les ayants droit affiliés, abstraction faite du renforcement financier de notre gestion à plus long terme.

Les décisions du Conseil d'Administration ont été prises dans le cadre de la suppression des réquisitoires et de la carte 50 % par bpost.

#### Prestations spéciales

- Appareils auditifs - Intervention max. portée à **350 €** pour stéréo et à **175 €** pour mono au lieu de 125 € et 250 €.
- Prothèses - implants - perruques... Intervention max. portée à **200 €** au lieu de 125 €.

#### Transport médical urgent - Ambulance, SMUR, hélicoptère via 100/112

Il s'agit d'un Transport médical urgent qui nécessite une intervention médicale urgente. Ce transport est demandé exclusivement via la centrale d'alarme 112 et exécuté par un service d'ambulance reconnu. L'INAMI via la mutualité intervient à raison de **50 %**. Il s'agit d'un transport jusqu'à l'hôpital le plus proche qui dispose du type de soins.

#### Exemple (tarif 2017)

Un transfert de 15 km coûte **95,01 €**.

Utilisation d'un défibrillateur externe **60,14 €/paire**.

**Total : 95,01 + 60,14 = 155,15 €**.

INAMI - Mutualité 155,15 x 50 % = 77,57 €.

Quote-part personnelle du patient : 77,57 €.

#### Intervention de Pensoc ASBL

**40 % dans la quote-part personnelle du patient.**

**90 % dans la quote-part personnelle du patient** lorsque le médecin-conseil établit un lien avec une « maladie reconnue ».

#### Transport dans le cadre de la dialyse rénale et le traitement de cancer

L'INAMI via la mutualité, prévoit une intervention légale fixée à **0,25 €/km**.

Pour la dialyse rénale l'intervention est limitée à 30 km/trajet. Ceci n'est pas le cas pour le traitement de cancer. L'hôpital ou le centre médical où le traitement a lieu, établit des formulaires 52/53 pour la mutualité regroupant les dates des traitements.

#### Intervention

Application des mêmes règles que l'INAMI - Mutualité et interventions avec un max. de **0,20 €** par km situé entre le domicile et l'hôpital ou le centre médical. Pour la dialyse rénale, application également d'une restriction d'intervention à max 30 km par distance unique.

#### Mobilité - intervention dans les voyages via Rail Pass - 10 trajets uniques

Il est décidé d'intervenir à partir du 1/01/2018 dans les frais du coût d'un Rail Pass obtenu via la SNCB (après utilisation des 10 trajets uniques). Le Rail Pass utilisé et rempli des 10 trajets uniques peut être soumis en même temps que les bordereaux 510 et 510bis pour intervention. L'intervention est limitée à 2 Rail Pass par entité fiscale-ménage par année calendrier. Il s'agit en effet de l'intervention maximale autorisée légalement sur le plan fiscal.

#### Tarifs de la SNCB

Nous suggérons de choisir pour chaque voyage le meilleur tarif disponible. Il existe parfois des tarifs pendant les week-ends ou dans le cadre d'événements. Il existe la possibilité d'obtenir une carte de réduction 50 % auprès de la SNCB pour les pères et mères de 3 enfants ou plus, même s'ils n'habitent plus à la maison. De même pour les personnes bénéficiant du régime préférentiel auprès de la mutualité (vignettes avec des codes 111/111, 131/131, 141/141). Pour les personnes de +65 ans, il existe bien sûr le billet senior extra avantageux pour les voyages à partir de 9h.

Coût d'un Rail Pass (tarif 2017) :

1<sup>re</sup> classe : 118 € – 2<sup>e</sup> classe : 77 €.

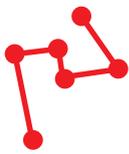
Consultez sans hésiter le site Web de la SNCB –

[www.belgianrail.be](http://www.belgianrail.be) Consultez produits.

#### Intervention de Pensoc ASBL

Nous accordons une intervention de 24 € par Rail Pass, validé pour la première fois en 2018.

L'intervention est limitée à max. **2 Rail Pass** par année calendrier.



## Régionale de Charleroi

### Réunion du Comité des allocataires sociaux

Cher(e) Camarade,

Tu es invité(e) à une réunion du Comité des allocataires sociaux TBM le jeudi 21 décembre 2017 à 14h30 à la CGSP de Charleroi, rue de Montigny 42.

#### Ordre du jour

- Remplacement du vice-président.
- Informations générales.
- Remise des cougnous.
- Verre de l'amitié.

Afin de préparer au mieux cette réunion et la distribution de cougnous, merci de nous communiquer ton choix de cougnou, sucre, raisin, chocolat ou nature pour le 14 décembre.

Dans l'attente de te rencontrer ou de t'entendre, accepte nos sentiments fraternels.

René Mathieu  
Président des AS  
0494 05 03 68

Serge Delchambre  
Secrétaire régional TBM  
0496 54 26 71  
Serge.delchambre@cgsp.be

## Régionale de Bruxelles-Capitale

### STIB

#### Appel aux candidatures

En vue de l'élection d'un(e) délégué(e) permanente(e) en tant que représentant(e) des employés du secteur TBM (tram-bus-métro) – Régionale de Bruxelles-Capitale, un appel aux candidatures est lancé.

Afin de répondre aux conditions, les candidat(e)s doivent :

- remplir les conditions statutaires en vigueur prévues dans le Règlement d'ordre intérieur du secteur ;
- envoyer leur candidature par écrit avant le 20 novembre 2017 au

Camarade Coppens Dario  
Secrétaire régional CGSP-TBM/Bruxelles  
Rue du Congrès 17-19  
1000 Bruxelles

Un accusé de réception leur sera envoyé par retour du courrier.

## La FGTB wallonne en campagne

Le Comité de l'Interrégionale wallonne de la FGTB réuni le 14 septembre à Namur a procédé à l'analyse de la situation politique et a marqué son opposition aux politiques de droite désormais convergentes entre le fédéral et la Région wallonne où MR et cdH dirigent à présent le gouvernement.

À la veille des Fêtes de Wallonie, la FGTB wallonne faisait sa rentrée politique. Son Secrétaire général, Thierry Bodson, a appelé les partis de gauche de Wallonie à s'unir pour construire une majorité progressiste si les résultats du suffrage universel le permettent en 2019.

### Virage à droite

À un « Accord d'été » au fédéral qui marque de nouveaux reculs en matière de pension, de flexibilité du travail et de justice fiscale, est venu s'ajouter le virage à droite du nouveau gouvernement wallon qui s'inscrit maintenant dans la droite ligne de la politique fédérale.

Le nouveau gouvernement wallon dirigé par le libéral Willy Borsus annonce en effet une réduction de la voilure de l'initiative industrielle publique, des réformes fiscales anti-redistributives, une attaque en règle contre les services publics et les statuts de leur personnel, sans oublier les propos insultants tenus par le ministre wallon de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet à l'égard des chômeurs qualifiés de « rentiers » favorisés par un Forem taxé de laxiste. Annonçant ainsi un renforcement des contrôles et des sanctions.

### On dit merci qui ?

Autant dire que les militants de la FGTB wallonne sont bien remontés et partants pour des actions, et même des actions fortes et allant « crescendo », accompagnées de gros efforts de communication.

Cette communication se concrétise déjà par le lancement d'une campagne qui va s'étaler sur 20 mois, intitulée « On dit merci qui ? Merci... le MR ! ». Celle-ci consiste en la diffusion de fiches thématiques reprenant les mesures du gouvernement fédéral et ciblant plus particulièrement sa seule composante francophone largement minoritaire en Wallonie et à Bruxelles, à savoir le MR, seul parti francophone au fédéral avec à peine 1/5<sup>e</sup> des suffrages wallons, responsable vis-à-vis des francophones des politiques ultralibérales d'austérité et de démantèlement des acquis sociaux.

Pour les fins de mois difficiles à cause du saut d'index, pour la pension à 67 ans, etc., « On dit merci qui ? Merci... le MR ! ».



Thierry Bodson, Secrétaire général de la FGTB wallonne

Au niveau wallon, comme l'a rappelé Thierry Bodson au Comité interrégional, MR et cdH ensemble, à en croire le dernier sondage, ne représentent même pas 30 % de l'électorat. Les élections communales de 2018 et générales de 2019 (Régionales et législatives) seront donc des moments importants pour inverser la tendance et renvoyer au coin les malfaisants.

### Confronter les programmes

C'est dans cette perspective que la FGTB wallonne a pris contact avec les partis de gauche pour confronter les programmes et voir dans quelle mesure ces partis partagent les points de vue de la FGTB wallonne. « Notre analyse ne sera pas de nous scotcher au programme d'un parti ou d'un autre, mais nous voulons leur demander s'ils adhèrent à nos propositions et quels engagements ils peuvent prendre devant le monde du travail. Souvent, les partis de gauche nous disent qu'ils adhèrent à nos positions, et puis le système des coalitions dilue le message », explique Thierry Bodson.

Pour cela, il faut pouvoir constituer une majorité gouvernementale. Aussi, à l'occasion des Fêtes de Wallonie et de la rentrée politique la FGTB wallonne, Thierry Bodson en a-t-il appelé les partis de gauche à s'unir pour construire une majorité progressiste si les résultats du suffrage universel de 2019 le permettent.

Article paru dans Syndicats n° 15 du 22 septembre 2017.

## Le baromètre socio-économique 2017 de la FGTB

*Les diverses mesures prises ces dernières années ont affaibli notre système de protection sociale. Le contrat social a été rompu et les conséquences néfastes des politiques de droite deviennent de plus en plus claires. C'est ce que la FGTB fédérale démontre dans l'édition 2017 de son baromètre socio-économique.*

Outre les indicateurs purement économiques (croissance économique, investissements, taux d'emploi, pensions...), la FGTB intègre dans son baromètre 2017 d'autres indicateurs qui donnent des informations sur la qualité de vie des gens. On y trouve notamment des indicateurs sociaux sur la santé, l'enseignement, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle ou encore l'égalité hommes-femmes.

Dans ce baromètre, la FGTB démontre qu'il est indispensable d'envisager la vie des travailleurs dans son ensemble et de mettre en avant les conditions nécessaires à une vie de qualité. En effet, défendre la qualité de vie, c'est aller plus loin que défendre le pouvoir d'achat. La vie, c'est aussi des conditions, de vie décentes, une cohésion sociale, un environnement sain, des chances égales pour tous.

### Quelques constats

#### Contexte macroéconomique

- La croissance économique belge se porte moins bien que celle de la moyenne de la zone euro.
- Le taux d'emploi stagne. L'augmentation du nombre d'emplois est insuffisante pour compenser la croissance de la population active.
- En 2015, la moitié des nouveaux contrats étaient de mauvaise qualité (temporaires, heures irrégulières, temps partiels).
- De nombreux travailleurs sont obligés d'accepter des contrats ou statuts précaires. Le nombre de contrats d'un jour explose.

#### Protection sociale

- Le gouvernement souhaite économiser sur notre protection sociale.
- 90 % des allocations sociales (minimums) se situent en deçà du seuil de pauvreté.
- Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale augmente fortement.
- Le salaire minimum ne garantit pas une sécurité d'existence.
- Près de la moitié des femmes touche une pension inférieure à 1 000 €.

#### Les grosses fortunes épargnées

- Les richesses sont inégalement réparties en Belgique. 10 % des Belges les plus riches détiennent 44 % des richesses. Le 1 % le plus riche de la population détient autant que les 50 % les moins riches.



- Les richesses sont trop peu taxées. Les plus-values sur la propriété et sur les actions sont taxées chez nous à 0 % alors qu'elles le sont en moyenne entre 15 et 37 % dans les pays de l'OCDE.

#### Le pouvoir d'achat diminué

- La Belgique est le seul pays d'Europe où les salaires réels ont diminué en 2016. Ceci est le résultat du blocage des salaires et du saut d'index.
- Les revenus des dirigeants d'entreprise du Bel-20 ont augmenté de 13 % entre 2015 et 2016. Ceux des travailleurs ont augmenté de 0,3 % !
- En 2015, alors que les salaires étaient bloqués, les dividendes nets ont augmenté de 41 % par rapport à 2014.

#### Nos alternatives

- **Garantie d'emploi pour les jeunes :** des possibilités d'apprendre sur le lieu de travail, une revalorisation des premiers contrats de travail, la suppression de la condition de diplôme pour l'accès aux allocations d'insertion, des sanctions pour les entreprises qui font un usage abusif de contrats précaires...
- **Renforcement du dialogue social dans les entreprises :** la présence des syndicats sur le lieu de travail peut être un facteur déterminant pour les conditions de travail.
- **Introduction d'un salaire minimum décent de 14 €/heure.**
- **Relèvement de toutes les indemnités au-dessus de 10 % du seuil de pauvreté.**
- **Réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauches compensatoires,** comme solution pour trouver un équilibre entre ceux qui travaillent trop et ceux qui n'ont pas d'emploi.
- **Rétablissement de l'équilibre entre salaires et capital :** sortir la formation des salaires du carcan de la loi de 1996 sur la norme salariale, respecter l'indexation automatique des salaires et les augmentations barémiques, analyser la compétitivité de manière plus large que sous l'angle des salaires, limiter la tension salariale dans les entreprises.
- **Instauration d'une fiscalité juste :** une taxation des fortunes et des plus-values, une fiscalité immobilière juste, un prélèvement sur les transactions financières, un impôt des sociétés européen minimum de 25 %, une taxation juste de la consommation et de l'environnement.

Le baromètre de la FGTB, en ligne depuis le 25 septembre 2017, est disponible sur : <http://www.fgtb.bel-/barometre-2017>



## Les aventures de la marchandise

Reprenant l'analyse de Marx sur le fétichisme de la valeur marchande, Anselm Jappe montre à quel point elle reste saillante pour appréhender notre époque, assez proche, en ce qui regarde son rapport à la valeur, des débuts du capitalisme. Texte essentiel de la critique du néolibéralisme, « Les aventures de la marchandise », désamorce faux-semblants et contre-vérités pour saisir enfin ce qui alimente cette aliénation persistante et consentie.

Anselm Jappe insiste notamment sur un aspect central de la « critique de la valeur » : l'affirmation selon laquelle, depuis plusieurs décennies, le capitalisme est entré dans une crise qui n'est plus cyclique, mais terminale. Si la société fondée sur la marchandise et son fétichisme touche maintenant à sa limite historique, cela est dû au fait que sa contradiction centrale – qu'elle porte en elle depuis ses origines – est arrivée à un point de non-retour : le remplacement du travail vivant, seule source de la « valeur », par des outils technologiques de plus en plus sophistiqués.

Anselm Jappe est un philosophe allemand, théoricien marxiste spécialiste de Guy Debord.

Anselm Jappe, *Les aventures de la marchandise. Pour une critique de la valeur*, Éd. La Découverte, Paris, septembre 2017, 350 p., 12 €.

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Une première étape
- 4 / Fiscalité • Le gouvernement wallon persiste
- 6 / Remunicipalisation • La reconquête citoyenne des services publics
- 8 / IRB • Bruxelles en résistance à la dictamolle

### Infos POSTE

- 9 / Édito • Des mesures acquises et d'autres en gestation - L'actualité bpost sous la loupe
- 10 / Contrôle médical en cas d'absence pour maladie – Soyez attentif !!!  
/ PENSOC ASBL – Nouveaux pensionnés

### Infos TBM

- 13 / Régionale de Charleroi • Réunion du Comité des allocataires sociaux  
/ Régionale de Bruxelles-Capitale • STIB – Appel aux candidatures

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

### Actualités INTERSECTORIELLES

- 14 / Mobilisation • La FGTB wallonne en campagne
- 15 / Économie • Le baromètre socio-économique 2017 de la FGTB
- 16 / À lire



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11